- **Le relèvement sans conditions des salaires minima de la grille conventionnel, dont onze des 27 niveaux sont actuellement inférieurs au SMIC. Mais aussi...**

- Le retour de la distribution dans le champ de la Convention collective nationale de l'Édition, champ dont elle a été exclue en 1994.
- L'égalité des droits entre travailleurs à domicile et travailleurs sédentaires ; l'arrêt des pratiques de précarisation illicites - "faux" freelance et travail dissimulé, paiement en droits d'auteur, incitations à l'auto-entreprise - qui se traduisent par l'absence de protection sociale et de droits à l'allocation chômage.
- La fin du recours abusif aux stagiaires, parfois plus nombreux que les salariés eux-mêmes, à travers l'adoption et l'application d'une charte propre à l'Édition.
- La limitation des contrats intérimaires et autrse contrats précaires au détriement de véritables embauches.
- La lutte contre le stress et toute forme d'abus de pouvoir et de de harcèlement moral.
- Le respect de la dignité de personnes et du droit d'expression syndical.
- L'instauration d'un vrai dialogue social dans les entreprises comme dans la branche Édition.
- Des avancées concrètes en matière de responsabilité sociale et environnementale, et la

mise en oeuvre d'une véritable égalité professionnelle, en matière salariale notamment.